

Commune d'ORVEAU

# PLAN D'OCCUPATION DES SOLS

ARRIVÉE  
22 JUN 1999  
SOUS-PREFECTURE D'ÉTAMPES

PLAN DE ZONAGE  
N°2  
ECHELLE  
1/1250

**MODIFICATION APPROUVEE**  
PAR D.C.M. DU 9/02/1999

PRISE EN COMPTE DES REMARQUES DU PREFET  
PAR D.C.M. DU 1/04/1999

DATE: MAI 1999  
DERNIERE APPROBATION: 14/03/1999  
25, Route d'Egry - 91290 ARPAGON - Téléphone 01 69 26 27 50 - Télécopie 01 69 26 27 51


**UH 0,30**  
h 0,10  
R + 1 c 0,10  
6 m a 0,10

COS pouvant être affectés à toute occupation du sol autorisée dans la zone considérée.  
COS exclusivement affectés à l'habitat.  
COS exclusivement affectés aux commerces, bureaux et services.  
COS exclusivement affectés aux constructions d'ateliers et de dépôts.

ces COS s'ajoutent éventuellement au COS prévu en «  
Ces COS s'ajoutent éventuellement au COS prévu en «

— Rez-de-chaussée = un étage complet  
— Hauteur mesurée à l'épau du toit sauf indication contraire

- Limite de commune.
- Partie agrandie au 1/2000.
- Périmètre de zone.
- Terrain basé classe TC
- Terrain basé classe TB
- Terrain à acquies
- Terrain acquis
- VOIE PIÉTONNE EXISTANTE



SECTION A  
FEUILLE

SUD C  
FIL N 1  
COMMUNE DE BOUVILLE

COMMUNE

SUD Z  
FILE UNIQUE

CNE DE BOUVILLE